

LA GESTION DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX À SIDI-BEL-ABBÈS**Une préoccupation du C-RA**

Les déchets biomédicaux, malgré une réglementation très stricte, continuent dans notre pays à poser un sérieux problème, bien difficile à gérer.

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a déjà tiré la sonnette d'alarme sur le manque d'hygiène dans les structures hospitalières qui engendre automatiquement des infections nosocomiales. La commission de la protection de l'environnement du C-RA (Croissant-Rouge algérien) de Sidi-Bel-Abbès, présidée par Me Chaïb Abdellah, s'est penchée sur la gestion des déchets biomédicaux et son dernier rapport fait état d'un constat alarmant au niveau de certains établissements de santé publics ou privés.

«Un rapport qu'elle a appuyé de photos prises sur le lieux qui ont été transmises à la direction de la santé, celle de l'environnement et au wali», a tenu à souligner le président du comité de wilaya du C-RA.

A l'issue de sa première sortie, en date du mois de janvier 2009, au niveau de la décharge publique de la commune de Sidi-Bel-Abbès, les membres de la commission, lit-on dans le rapport, ont été surpris par la situation : des seringues jetables avec aiguilles, des poches de sang, des tubulaires avec aiguilles, le tout déposé à l'air libre et en dehors de l'enceinte du CET (Centre d'enfouissement technique). Ce

constat a fait réagir la direction de l'environnement qui a mis en place une commission de contrôle constituée de représentants de la Protection civile, de la direction de la santé, de celle de l'environnement et d'un membre observateur du C-RA, indique notre interlocuteur.

La première sortie effectuée au niveau de la plus importante structure de santé de la wilaya a, d'après le rapport établi, fait ressortir des défaillances en matière de gestion des déchets biomédicaux, notamment au niveau de l'incinérateur, ce qui a fait recommander de ne pas utiliser ce dernier pour la destruction des déchets biomédicaux, qui seront de préférence acheminés vers Sfisel à Telagh. Malgré cela, nous indiquent-on, l'incinérateur continue à être utilisé, polluant l'environnement immédiat, à savoir la structure elle-même et les deux cités universitaires (garçon et filles) avoisinantes. Celles-ci ont fait l'objet d'un sondage à travers un échantillon de 150 résidents et résidentes, faisant ressortir le souhait urgent du déplacement de l'incinérateur dont la fumée et l'odeur nuisent beaucoup à l'environnement des résidences sus-citées. La structure de santé

de Benbadis, elle aussi, souligne le rapport, présente des insuffisances en matière de gestion des DBM, et la seule satisfaction vient du secteur sanitaire de Sfisef où la commission dit avoir constaté le respect des règles en matière de traitement de déchets.

En conséquence, recommande la commission, il serait souhaitable que les structures de santé privées, cliniques chirurgicales, laboratoires d'analyses et centre d'hémodialyse, dont la gestion de DB demeure inconnue, puissent signer une convention avec Sfisef pour le traitement de leurs déchets.

Deux semaines après la visite de la commission de wilaya au niveau des établissements de santé, les membres de la commission de l'environnement du C-RA, lit-on dans le rapport, se sont rendus le 19 février 2009 au niveau de la décharge publique de la commune de Sidi-Bel-Abbès et constaté que la situation n'a guère évolué sur place.

Les gardiens communaux ont fait savoir à la commission que les déchets biomédicaux, visibles sur les lieux, ont été déversés par le camion de l'hôpital (collecteurs jaunes contenant des tubulures imbibées de sang frais, des seringues et aiguilles utilisées, des pochettes de plasma, des compresses et du coton imbibés de sang frais, des alèses jetables, des bouteilles de sérum avec tubulures,

des plateaux de restauration à alvéoles en papier aluminium et en plastique et des fournitures de bureau au nom du CHU, gisant parmi les ordures.

Ces déchets, déplore la commission, ont été transportés dans des camions ordinaires et déposés à l'air libre, dans un endroit accessible aux chiffonniers et aux personnes à la recherche de matières à recycler.

Autre fait plus désolant au niveau de la décharge publique, la commission a noté la présence d'enfants en train de ramasser les restes de repas des malades pour les faire cuire en deuxième fois avant de les consommer sur place. Une situation jugée préoccupante puisqu'elle peut porter atteinte à la santé de la population et faisant dire au président du comité du C-RA : «Nous sommes une organisation humanitaire dont la mission est de protéger la dignité humaine, et notre travail dans ce domaine est une contribution basée sur des constats, qui, à notre avis, serviront aux responsables à tous les niveaux comme plateforme afin de remédier aux insuffisances.

Ces restes de repas à la portée des personnes, notamment des enfants, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé de la population, a souligné ce dernier.

A. M.

BRANCHEMENTS ILLICITES AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À ORAN**Les équipes anti-fraude de Sonelgaz sillonnent la ville**

Ces derniers temps, les branchements illicites au réseau électrique ont fait ravage dans la wilaya d'Oran. Les services de la Sonelgaz estiment que pour l'année 2008 le préjudice occasionné par ce phénomène est de 140 milliards de centimes.

Si les campagnes de sensibilisation lancées par la direction de Sonelgaz et l'intervention de la direction des affaires religieuses et des wakfs, par le biais de sa fatwa récemment annoncée, n'ont jusque-là pas eu l'impact souhaité ; le recours à l'inspection des abonnés est devenu indispensable pour faire face à cette situation. Dans ce sillage, la chargée de communication attachée à la direction Sonelgaz Es-Senia (une direction qui se charge de la gestion de l'alimentation électrique de 24 communes) nous a fait savoir qu'«en plus des pertes d'énergie provoquées par les branchements illicites, ces derniers engendrent également des dommages

plus importants», précisant que «pas moins de 35 transformateurs ont été détériorés l'année précédente par cette pratique frauduleuse, mettant ainsi des quartiers entiers dans le noir». En 2008, concernant l'alimentation en électricité des 24 communes chapotées par la direction d'Es-Senia, un taux de pertes de l'ordre de 23% a été constaté et, au même moment, la Sonelgaz d'Oran a estimé ses pertes à 30%. Outre les branchements illégaux, le triptage des compteurs électriques constitue à son tour un énième problème pour la Sonelgaz. Pour un réseau aussi vaste que celui d'Oran, estimé à environ 271 000 abonnés, le préjudice s'élève à des milliards.

Dans le cadre de la lutte anti-fraude, la Sonelgaz n'a pas cessé ses opérations. Le résultat, concernant la ville d'Oran, révèle 6 463 cas de trafic détectés en 2008, dont 302 chez des abonnés jugés grands consommateurs, à l'instar

des hôtels, des chambres froides, des ateliers... La direction de Sonelgaz déploie actuellement ses agents, travaillant en équipes, afin de lutter contre ce phénomène. A peine en deux mois d'inspection sur le terrain, l'équipe de Sonelgaz d'Es-Senia a contrôlé près de 200 abonnés. Cette équipe a déposé une trentaine de plaintes pour poursuivre les personnes impliquées dans ces branchements illicites devant la justice. Les créances posent également à Sonelgaz Oran un autre problème. Pour l'année 2008, cette circonscription a fait état de 196 milliards de centimes toujours en attente de règlement. La fraude et les branchements illicites, un phénomène sans fin mais qui n'empêche pas les services concernés d'y faire face et d'en limiter les dégâts, en attendant des solutions dissuasives plus efficaces contre les fraudeurs.

Ben Aziz

SOUK-AHRAS**Les handicapés moteurs pris en charge par l'ONAAPH**

L'Office national d'appareillages et accessoires pour handicapés (ONAAPH) de Souk-Ahras, une structure mise à la disposition des handicapés, constitue un important acquis pour la prise en charge de cette frange de personnes.

Cette unité est en activité depuis les années 1990 et avait comme tâche la mesure et la distribution d'appareillages orthopédiques, une aubaine pour les handicapés moteurs. En un très court laps de temps, cette unité a fait un soubresaut pour acquérir le rang d'un centre de fabrication d'appareillage pourvoyeur de pas moins de quatre wilayas et prenant

en charge plus de 2 000 handicapés établis dans la wilaya de Souk-Ahras. L'ONAAPH est subordonnée au ministère du Travail. Cette unité, au prix de grands efforts, a mis le paquet pour assurer la réussite et misé sur la fabrication locale pour faire à la concurrence. Le défi a été relevé et les handicapés, qui dans le temps devaient attendre des mois avant d'utiliser l'appareillage qui

leur avait été préconisé, peuvent avoir leur commande en l'espace de quelques jours. Effectivement, après l'accord de la commission technico-médicale, la commande d'appareillage orthopédique des handicapés est communiquée à la chaîne de production.

Ce centre, implanté au chef-lieu de la wilaya de Souk-Ahras à la cité des 1700-logements, est doté de 2 ateliers (cordonnerie et plastique) et emploie 17 agents dont 11 productifs (bottiers, selliers, bourreliers...) qui fabriquent des

prothèses, orthèses, attelles, corsets. De surcroît, ce centre a une grosse clientèle et prend en charge les assurés sociaux des Cnas, Casnos, CNR, Caisse militaire, la Sécurité nationale, qui sont vraisemblablement très satisfaits de l'appareillage de ce centre, selon son directeur Tioura Farhat. Il est à rappeler que cette unité a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 19 millions de dinars en ventes et 21 millions de dinars en production.

Barour Yacine

TIZI-OUZOU**Préavis de grève des transporteurs Tizi-Béjaïa**

Après moult démarches auprès des directeurs des transports des wilayas de Béjaïa et de Tizi-Ouzou, le collectif des transporteurs de voyageurs, dans un préavis de grève, dont une copie nous a été transmise, s'insurge contre la réduction, à dix minutes seulement, du temps d'embarquement. Ils sont 20 propriétaires de bus sur la ligne Tizi Ouzou-Béjaïa qui disent se livrer dorénavant à une véritable course contre la montre pour être dans les temps. «Il faut des bus supersoniques», ironisent-ils.

La réduction du temps d'embarquement de 15 à 10 minutes par la DTW de Béjaïa, depuis le 5 janvier et cautionnée par le DTW de Tizi-Ouzou, a porté un coup à la prestation de ces transporteurs qui rappellent qu'en dépit des réunions avec la tutelle, ils se voient sanctionnés par cette décision prise unilatéralement.

«Afin de ne pas rentrer en conflit avec les voyageurs, notre première priorité, nous lançons un appel à cette instance pour régler ce conflit qui ne présage rien de bon tant pour nos employés que pour nos usagers. Nous déclarons une grève illimitée à partir de dimanche 29 mars 2009 et renouvelons notre disponibilité au dialogue et à la consultation», concluent les transporteurs.

Tayeb B.

VOL DE 31 TÊTES DE MOUTON À TEBESSA Trois Tunisiens arrêtés

Samedi passé, un paysan de la mechta Chouafiyia de la commune d'El-Houdjet, 45 km au sud du chef-lieu de wilaya, a été attaqué par trois ressortissants tunisiens chez lui. Après l'avoir tabassé, les malfaiteurs se sont emparés de 31 têtes de mouton qui ont été conduites en terre tunisienne.

Alertée, la brigade de gendarmerie d'El-Houdjet a saisi l'autorité tunisienne de la wilaya d'El-Kasserine. Des investigations ont été donc minutieusement entreprises par la police tunisienne qui ont abouti à l'arrestation des trois malfaiteurs.

Le cheptel volé sera restitué à son propriétaire et les trois individus écroués. Ils seront jugés pour introduction clandestine, association de malfaiteurs, vol qualifié et coups et blessures volontaires.

Saâdallah Djamel